



Le vieillissement de la population et nos pensions

S'il est un sujet dont tout le monde parle ou a parlé, c'est bien celui de la problématique des pensions et plus généralement celui du vieillissement de la population européenne.

Tout et son contraire ont été dit, écrit ou vu sur ces thèmes. Et c'est bien normal puisqu'il nous concerne tous.

De plus, on peut se demander si ce n'est pas là que se trouve l'origine de nombreuses craintes actuelles des marchés financiers qui pourraient déboucher sur une crise systémique tout autant que structurelle remettant en cause les fondements même de nos sociétés démocratiques.

Ces inquiétudes sont-elles légitimes ? On peut se poser la question dans la mesure où cela fait plus de trente ans que des cassandres annoncent la fin du système de pension légale (appelé également pension du *premier pilier*) en Europe.

Un examen des données actuelles va nous apporter les réponses...

Le vieillissement de la population n'est rien d'autre que l'augmentation de la part de la population la plus âgée au sein de la population totale. En fait, on a gagné plus de 20 ans d'espérance de vie depuis la fin de la seconde guerre mondiale. En Belgique, l'espérance de vie, à la naissance, est aujourd'hui de **78,8** années pour un homme et de **83,7** années pour une femme. A 65 ans, l'espérance de vie est encore de 18,2 années pour un homme et de 21,6 années pour une femme.

Et ce phénomène démographique de vieillissement de la population va (à taux de fécondité constant) s'amplifier, de manière inexorable, dans les prochaines années.

C'est que les générations de ce que l'on a appelé le « *baby-boom* » (poussée démographique importante d'après-guerre allant de 1945 à 1965) arrivent progressivement à l'âge de la pension. Le baby-boom est devenu aujourd'hui un ***papy-boom*** qui perdurera jusqu'au milieu du 21^e siècle dans la mesure où l'allongement de l'espérance de vie se poursuivra grâce aux constants progrès de la médecine.

Il s'agit là d'un changement sociétal extrêmement important dont on ne mesure pas encore toutes les conséquences économiques et sociales. En 2017, le Bureau du Plan en Belgique, publiait ses estimations de la part de population dépendante (pourcentage des plus de 65 ans et moins de 15 ans par rapport aux 15-64 ans) : de 28% en 2016, on atteindrait **42%** en 2050.

Cette population plus âgée consomme moins, investit moins. Elle pèse et pèsera d'un **poinds de plus en plus lourd sur la croissance économique.**

Dans ce contexte auquel vient s'ajouter une prodigieuse révolution industrielle, le redressement économique, tant souhaité par tout un chacun, devient un défi quasi insurmontable. D'autant plus que du côté de l'épargne, les taux d'intérêt extrêmement bas voulus par la Banque Centrale Européenne pour relancer l'économie font qu'elle n'est plus rémunérée (0% ou moins) alors que le taux d'inflation varie entre 1,5 et 2%. Soit, en conséquence, une perte du pouvoir d'achat de l'ordre de 2% par an freinant encore plus la consommation des ménages.



Et cela ne risque guère de changer car **l'endettement public et privé se situe à des niveaux tellement élevés** (il dépasse dans beaucoup de pays le niveau du Produit Intérieur Brut) que maintenir des taux bas est le seul moyen de supporter la charge d'intérêt tout en réduisant le niveau de dettes par des taux d'intérêt réels (taux d'intérêt moins taux d'inflation) négatifs. En somme, c'est la quadrature du cercle.



Les pensions seront payées à un plus grand nombre de personnes, pendant plus longtemps et pour des montants individuels plus importants qu'auparavant

2

Enfin, ce défi du vieillissement de la population est aussi sociétal.

L'ensemble de notre système de sécurité sociale actuel a été mis en place au lendemain de la seconde guerre mondiale. Vu l'évolution démographique expliquée ci-dessus, il devient **de plus en plus difficile aujourd'hui de le conserver tel quel**. En particulier au niveau des pensions et des soins de santé puisqu'ils représentent la part la plus importante du budget de la sécurité sociale.

Pourtant, comme déjà signalé, cela fait plus de trente ans que d'aucuns tirent la sonnette d'alarme en affirmant que la charge des pensions ne sera plus supportable à l'avenir et demandent une réforme en profondeur. Mais aucune réforme à la mesure des défis démographiques n'a été entamée car les solutions évoquées sont souvent impopulaires. En la matière, la procrastination est le mot d'ordre ...

Or, il y a urgence ! Comme on le sait, les pensions en Belgique sont payées sur base du **régime de répartition**. Ce sont les cotisations des personnes actives qui permettent le paiement des pensions.

Du côté des charges, les pensions représentaient en 2016, 12,1% du PIB. En comparaison, le chômage se situait à ce moment à 2%. Ce pourcentage va bien évidemment s'alourdir dans les prochaines années en raison des données démographiques évoquées ci-dessus. Les pensions seront **payées à un plus grand nombre de personnes** (phénomène du *papy-boom*), **pendant plus longtemps** (augmentation de l'espérance de vie) et **pour des montants individuels plus importants** qu'auparavant puisque le salaire moyen sur base duquel se calcule la pension légale est plus élevé.



Les projections les moins pessimistes confirment la difficile continuation du système actuel. **En 2050, en Belgique, la population pensionnée représentera 27% de la population globale.** Pour les payer, les cotisations sociales des actifs seront nécessaires. Or la population dite active (classes d'âge de 15 à 64 ans) sera **d'à peine 58% en 2050.** Et de ce chiffre, il faut soustraire tous ceux qui ne cotisent pas ou très peu. L'estimation de la population permettant de payer les pensions grâce à ses cotisations, toute autre chose restant égale, ne serait plus que de **32%** au milieu du 21e siècle.

Soit, à peu de choses près, **un actif pour un pensionné.** Ce qui est, bien évidemment, irréaliste.

La nécessité de **se constituer sa propre pension** trouve donc tout son sens à la lecture de tous ces chiffres.

Ce que l'on appelle communément les **2^{ème} et 3^{ème} piliers** sont encouragés par les Etats européens confrontés au problème du paiement des pensions du 1^{er} pilier. Ce soutien s'exprime le plus souvent au moyen de **déductibilités fiscales plus ou moins importantes.**

En somme, il ressort de tout ceci que la **seule et unique pension** sur laquelle vous pouvez compter à 100%, sera **celle que vous vous constituerez vous-même personnellement.**